**Cours 1. LE ROMAN : Approche linguistique**

**1. QUELQUES NOTIONS LINGUISTIQUES**

**Le signe linguistique** associe de manière conventionnelle (on parle de l'arbitraire du signe), non motivée (sauf dans les onomatopées où la forme sonore du mot imite un bruit) :

⁃ ﻿﻿**un signifiant,** qui existe sous une forme sonore (suite de phonèmes) et graphique (suite de lettres) ;

⁃﻿﻿ et **un signifié** : le concept, l'idée.

**Le signe linguistique** permet de désigner un élément de la réalité, un référent. Dans la fameuse réplique de L'École des femmes « Le petit chat est mort », le mot chat a pour signifiant la suite de lettres /chat/ (à l'oral, la suite de phonèmes (Ja)), pour signifié le concept de chat (mammifère de l'ordre des carnassiers, famille des félidés), pour référent le chat d'Agnès.

**La dénotation** est le sens lexical, stable d'un mot. Ce sens est souvent multiple : beaucoup de mots sont polysémiques. Ces différents sens constituent le champ sémantique du mot (que décrit un dictionnaire).

**La connotation** ajoute au sens dénoté une valeur subjective, affective, culturelle, variable selon le locuteur et le contexte : l'adjectif blanc, qui dénote une couleur, peut connoter aussi bien la mort que la pureté.

Le sens d'un mot peut être analysé en recourant à la notion de sème (ou trait sémantique): unité minimale (abstraite) de signification non susceptible de réalisation indépendante (un signifié combine plusieurs sèmes). Cette notion permet de distinguer des nuances de sens : les verbes voir, regarder et observer possèdent les sèmes communs «percevoir», «par les yeux» ; les deux derniers y ajoutent « volontairement» et le troisième « attentivement, longuement ».

**La communication verbale** comprend selon le linguiste Roman Jakobson[[1]](#footnote-1) six « facteurs inaliénables» : le DESTINATEUR (le locuteur, l'énonciateur) envoie au DESTINATAIRE (l'interlocuteur, le récepteur) un MESSAGE en utilisant un CODE commun (une langue) ; ce message renvoie (fait référence) à un CONTEXTE (le monde ou un autre message verbal); cette communication nécessite l'existence d'un CONTACT entre le destinateur et le destinataire.

 Contexte

 f. référentielle

 Auteur…….………….. texte………………………..Lecteur

f. expressive f. poétique f. conative

 Contact (la maison d’édition)

 f. phatique

 Code

 f. métalinguistique. ( se rapporte au métalangage)

À chacun de ces facteurs est associée une «fonction linguistique», ces six fonctions étant plus ou moins présentes dans un message donné. ***La fonction référentielle*** est prédominante dans la communication courante (on parle pour faire référence à quelque chose) ; ***la fonction expressive*** permet au locuteur d'exprimer son attitude vis à vis de ce dont il parle ; ***la fonction «conative» (ou impressive)*** vise à faire impression sur le destinataire ; ***la fonction phatique*** établit ou maintient la communication ; avec ***la fonction métalinguistique***, la communication prend pour objet le code linguistique lui-même, enfin « l'accent mis sur le message pour son propre compte» caractérise***la fonction poétique.***

**2. LE SUJET**

La langue est un système de signes. Sa mise en œuvre par un sujet parlant produit **un discours** qui porte, plus ou moins, la marque de l’énonciateur : **l'énonciation**, acte individuel d'utilisation de la langue dans une situation particulière, laisse dans le texte littéraire des traces qu'il est important de savoir repérer.

**Les marques de la subjectivité dans le récit**

L'insertion d'éléments de «discours» qui font entendre la voix du narrateur dans le « récit» prétendument objectif est repérable à divers indices dont certains renvoient à la situation d'énonciation.

 ⁃ ﻿﻿L'abandon de la troisième personne au profit de la première ou de la deuxième personne marque l'intrusion du narrateur, de même que l'emploi de l'impératif, du présent (souvent lié à la formulation d'une idée générale) ou du futur. L'imparfait, qui entre habituellement dans les énoncés descriptifs du récit, peut aussi introduire un commentaire du narrateur.

 ⁃ ﻿﻿Le jugement ou le sentiment du narrateur transparaissant aussi dans le vocabulaire évaluatif, notamment les mots qui présentent la réalité désignée de manière défavorable ou favorable (un sème péjoratif ou mélioratif peut appartenir au sens dénoté du mot ou être une connotation). Il peut encore être lu dans certaines figures de rhétorique (comme l'image, l'oxymore, l'antiphrase), dans des phrases exclamatives ou interrogatives (les questions rhétoriques).

 ⁃ **﻿﻿La modalisation** permet au locuteur (ici le narrateur) d'assumer plus ou moins son énoncé (de le déclarer plus ou moins vrai), souvent en le mettant en doute ou même en le récusant. Elle est visible dans l'utilisation de certains verbes (comme sembler, avoir l'air), adverbes (sans doute, peut-être) ou adjectifs (prétendu, soi-disant), de certaines formes de discours rapporté (notamment le discours indirect et le discours indirect libre) et de la ponctuation (guillemets, points de suspension, d'exclamation).

 ⁃ - **L'ironie** instaure une distance maximale entre le locuteur et son énoncé. Elle constitue en effet un phénomène de double énonciation, une sorte de citation implicite que le linguiste Oswald Ducrot analyse ainsi : «Parler de façon ironique, cela revient, pour un locuteur L, à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont on sait par ailleurs que le locuteur L n'en prend pas la responsabilité et, bien plus, qu'il la tient pour absurde» (**Le Dire et le Dit**, Minuit, 1984, p. 211).

**3. Trois notions problématiques : registre, tonalité, style**

La présence du sujet de l'énonciation est variable selon les choix de l'écrivain. Nous abordons ici trois notions à utiliser avec prudence car elles ne sont pas spécifiques à la littérature, n'ont pas fait l'objet d'une élaboration savante et connaissent des emplois variables.

**Les registres - ou niveaux - de langue**, pour les linguistes, désignent **des usages sociaux hiérarchisés**: les dictionnaires et les grammaires notent ainsi que des mots et des tournures appartiennent aux registres **soutenu, familier ou populaire (voire vulgaire) et se distinguent du registre courant (ou standard).** Il faut ajouter à cette diversité d'usages qui s'offrent au sujet parlant ceux qui relèvent des savoirs et de techniques spécifiques, des parlers régionaux et bien sûr des recherches stylistiques (langue « poétique», archaïque, etc.).

Le mot **tonalité** (on parle aussi de ton) caractérise **l'impression d'ensemble - la résonance affective,** pré-réflexive - **qu'une œuvre produit sur le lecteur** du fait de ses thèmes et de son style. La concurrence entre ces notions - empruntées au vocabulaire de la musique ou de la peinture - qui ne sont pas des arts du langage - montre qu'elles ne constituent pas des concepts nettement définis dans le domaine de la poétique, bien qu'elles soient d'un emploi fréquent. Une « **tonalité affective** », selon la classification [...] infiniment risquée et discutable» présentée par Dominique Combe[[2]](#footnote-2), peut-être :

⁃ ﻿﻿**poétique,** si l'œuvre suscite, comme la poésie, une «émotion indéfinissable » - et ce peut être le cas d'une pièce de Claudel ou d'un roman de Gracq:

⁃ **﻿﻿lyrique**, si l'œuvre «chante», suscite « une vive émotion», **pathétique** si l'émotion est intense, **élégiaque** si elle est plus retenue, mélancolique ;

⁃ ﻿﻿**dramatique,** si l'agencement des évènements rapportés dans l'œuvre **fait éprouver une forte tension**, qui est **tragique** quand s'y ajoutent les notions de fatalité et de catastrophe finale ;

⁃ **﻿﻿comique**, si l'œuvre suscite le rire, **humoristique**, si c'est le sourire, **ironique**, si la visée est critique agressive ;

⁃ ﻿﻿**épique**, si l'œuvre, caractérisée par le grandissement, a «l'ampleur d'une fresque **historique ou mythique»** ;

⁃ ﻿﻿**didactique**, si elle vise l'instruction du lecteur.

La notion de **style** s'ajoute à celles de registre et de tonalité et entre en concurrence avec elles. Jusqu'à l'époque classique, le style obéissait à des conventions et devait satisfaire le goût et l'attente des lecteurs lettrés, qui variait avec les genres : à l'épopée et la tragédie, le style noble (ou élevé), à la grande comédie le style moyen, à la comédie et au roman divertissants le style bas (ou familier). Dans son Art poétique, Boileau affirme ainsi que les « vers pompeux» sont attendus dans une tragédie mais déplacés dans une églogue. Depuis la sentence fameuse de Buffon (« le style est l'homme même») et l'exigence de liberté affirmée par les romantiques et claironnée par Victor Hugo («T'ai dit à la narine : Eh mais ! tu n'es qu'un nez ! / J'ai dit au long fruit d'or: Mais tu n'es qu'une poire!»), le style n'est plus associé à un maniement réglé de la langue mais à l'expression personnelle d'un écrivain: « le style (est) à lui tout seul une manière absolue de voir les choses », selon Flaubert.

**4. LA QUESTION DES GENRES**

Le choix d'un genre littéraire impose à l'écrivain - aujourd'hui moins qu'autrefois - certaines contraintes (thématiques, formelles, énonciatives) et l'engage dans une relation particulière avec le public (la poésie, le théâtre, le roman ne sont pas diffusés et reçus de la même manière).

Dans les années 1970, les théoriciens de la poétique (Barthes, Genette, Todorov) croient déceler la mort des genres et contestent l'utilité de cette notion pour lui préférer celle de texte, d'écriture-lecture. L'histoire littéraire et le paratexte de l'œuvre (le discours - de l'éditeur, de l'écrivain - qui l’accompagne : présentation, préface, postface) incitent pourtant à accepter une typologie commode, qui donnera aussi le plan de ce manuel :

 ⁃ ﻿﻿**Le roman** et le récit bref (la nouvelle et le conte) sont caractérisés par le recours à la fiction narrative, qui accorde au narrateur des statuts divers, de sa présence explicite comme « auteur» (dans Jacques le Fataliste) à son absence, plus revendiquée qu'effective, dans les romans de Flaubert ou Zola.

 ⁃ ﻿﻿**La poésie** (en vers ou en prose), associée, surtout depuis le romantisme, au lyrisme mais qui peut jouer d'autres «registres» (polémique, didactique, sati-rique...).

 ⁃ **﻿﻿Le théâtre** et le genre dramatique (tragédie, comédie, drame).

 ⁃ **﻿﻿L'essai** et les genres à visée argumentative, réunis parfois sous l'appellation de « littérature d'idées».

1. «Linguistique et poétique», *Essais de linguistique générale*, Minuit, 1963. [↑](#footnote-ref-1)
2. Dominique Combe, *Les Genres littéraires*, Hachette Supérieur, 1992, p.20. [↑](#footnote-ref-2)